

# ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

## EUROCONTROL

- Mesure de la Commission permanente -

### MESURE N° 07/136

#### **portant approbation du Budget 2008 de l'Agence**

La COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL », amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et notamment ses articles 6.1. b) et 7.3 ainsi que les articles 3.2.(b), 16.3, 19 et 20.4 de son Annexe 1 ;

Sur proposition du Directeur général et du Conseil provisoire,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

1. Le Budget 2008 de l'Agence, d'un montant total de **711 865 000 €**, est approuvé, et il est pris note du Programme quinquennal 2008-2012.
2. Le Directeur général est autorisé à demander une contribution spéciale des États membres d'un montant de **36 224 000 €** aux fins de reconstituer les PBO pour les Titres I et IX, et de **113 000 €** pour le Titre III.
3. Le montant maximum que l'Agence est autorisée à emprunter pour financer ses engagements contractés dans le cadre du Budget 2008 est fixé à **26 748 322 €**.
4. Sont approuvés les tableaux joints en Annexe 5 au document PC/07/28/5, qui indiquent les contributions respectives des Parties contractantes aux Titres I, III, VI et IX du Budget 2008, ainsi que les sources statistiques et méthodes de calcul mentionnées dans ledit document, qui ont été utilisées pour l'établissement, en fonction des agrégats économiques nationaux, des quotes-parts correspondant aux contributions de Malte, de Chypre, de la Slovénie, de la Roumanie, de la Croatie, de la Bulgarie, de la Principauté de Monaco, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, de la République de Moldavie, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Ukraine, de la République de Serbie, de l'Arménie, de la Lituanie et de la République du Monténégro.

Fait à Bruxelles, le 15.11.07

Pour le Président de la Commission,  
le Vice-président de la Commission,

M. BAUTISTA PÉREZ